

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

COMITE TECHNIQUE DE RESEAU DE LA DGAC
ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU 8 OCTOBRE 2019 A 14H30

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du CT-R du 8 juillet 2018 (pour avis)

Point n°2 : Présentation du projet de loi de finances 2020 (pour information)

Point n°3 : Délocalisation de certaines missions de la DTA (pour avis)

- Présentation générale du dispositif
- Texte DTA (pour information)
- Texte DSAC (pour information)
- Texte DSAC Nord (pour information)
- Mesures d'accompagnement (pour avis)

Point n°4 : Astreinte – Service technique du SNA Nord/Lille (pour avis)

- Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 26 novembre 2003 modifié fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile

Questions diverses

• **FEETS-FO** :

Loi TFP :

Application pour la future gestion des RH (mobilité, avancement..)

Avenir des ESBA du SNIA:

Le SNIA organise, depuis plusieurs mois et sans accompagnement social, le démantèlement du matériel des équipes des ESBA.

FO vous a d'ailleurs saisi sur ce sujet par courrier le 18 septembre dernier, mais aucune réponse ou action n'a été entreprise.

Laisse-t-on le SNIA saborder tout un pan de son activité et mettre au placard des dizaines d'agents dans les prochains jours? Ces agents n'ont aucune visibilité sur les missions qui pourront leur être confiées.

Comment la DGAC compte-t-elle aborder ce sujet dans le prochain protocole social ?

- **USAC-CGT :**

Conséquences du déplacement de SDT1 et SDT3 à Athis-Mons :

Vous avez décidé de déplacer les services SDT1 et SDT3. Nous demandons que le niveau de prime sur ces postes ne soit pas modifié, les fonctions restant les mêmes ; que le coût du déménagement, de l'aménagement des bureaux en mobiliers et équipements informatiques soit à la charge du budget du SG et une augmentation du budget de fonctionnement de la DSAC-Nord pour 2020 correspondant à l'arrivée de ces nouveaux agents et missions.

Gestion des préavis de grève et comptage des grévistes :

Nous avons constaté à plusieurs reprises que des préavis de grève nationaux ne sont pas connus des services RH locaux ce qui a pour conséquences des tensions et des demandes inacceptables vers les agents. Comment comptez-vous améliorer l'information concernant ces préavis vers les services RH locaux pour éviter ces tensions ?

Par ailleurs, nous constatons que le comptage des grévistes ne correspond pas à la réalité : grévistes comptés en absences régulières, agents privés de leur droit de grève considérés comme travaillant normalement... Nous demandons à ce que le comptage des grévistes correspondent à la réalité. Par ailleurs, la diffusion du comptage des grévistes est aléatoire selon les services et même au niveau national. Pourriez-vous faire le nécessaire pour que les services RH locaux et nationaux fournissent le comptage des grévistes aux organisations syndicales.

Téléphones professionnels :

Dans le cadre du renouvellement des téléphones portables professionnels, des d'agents connaissent des difficultés d'utilisation majeures du fait d'un changement de politique de gestion des terminaux mobiles (MDM). Quelles sont ces nouvelles contraintes ?

Politique voyage :

Les difficultés que nous avons déjà évoquées en ce lieu concernant le prestataire choisi (FCM) ne sont guère résolues : propositions inadaptées en localisation des hôtels, qualité des hôtels, vols proposés (pas le plus direct, pas aux bonnes heures et souvent non modifiable). A cela, s'ajoute le surcoût induit par ce contrat lors de changement de vols, à l'achat de vol plus cher que si pris par les agents, de même pour les hôtels... Que comptez-vous faire pour résoudre ces difficultés ?

Par ailleurs, la DGAC limite les coûts de mission en réduisant par service des budgets et donc des moyens de déplacement (essentiellement des services centraux) ou une dégradation des déplacements (vols contraints, mission optimisée...). Pour les déplacements avec Air France, il pourrait être pertinent d'utiliser « BlueBiz » d'Air France dans tous les services ce qui permettrait de cumuler des points et d'avoir des prix sur les vols.